



vente frauduleuse d'un véhicule

Par **bigchrist72**, le **08/12/2011** à **15:03**

Bonjour,

Ma question concerne la vente d'un véhicule

J'ai acheté un véhicule à un particulier le 07/12/2010 ,avec un contrôle technique quasi vierge et 160 000 kms au compteur

Courant juillet j'ai été contacté par la DIPJ de Lille , m'informant que le véhicule acheté faisait partie d'un trafic de voiture entre la France et la Belgique : les fraudeurs ont modifié le kilométrage réel des véhicules pour en augmenter le prix de vente (les contrôles techniques sont a priori aussi douteux)

Les auteurs de ces fraudes ont été identifiés et arrêtés

Je dois maintenant me porter partie civile dans le cadre de l'instruction en cours et mesurer le montant des préjudices (j'ai fait d'énormes frais sur le véhicule ,devenu très dangereux ,et du le revendre à un prix dérisoire récemment).J'ai également annulé mes vacances et posé plusieurs jours au niveau de mon travail pour prendre en charge les travaux de cette voiture

Comment puis-je calculer le montant de ce préjudice correctement?

merci d'avance de vos réponses

Cordialement,